

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 12 septembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

Date de convocation
2 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le douze septembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Bellevue à St Guiraud, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie – Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard – Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric -

Absents excusés : M. RUIZ Jean-François - M. ASTIE Michel

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. GASTAN François

Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Ghibaut

Monsieur René Gomez est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

89-2005

**Restauration des Olivettes – Commune de Saint-Guilhem-le-Désert :
Renoncement à la subvention accordée par la DIREN**

Monsieur J. Andrieux, rapporteur, explique que dans le cadre du programme d'action de l'Opération Grand Site, un Projet Local d'Aménagement Concerté (PLAC) a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage communautaire afin de programmer la reconquête d'une partie des olivettes en friches sur la commune de Saint-Guilhem-le-Désert.

Plusieurs partenaires financiers ont permis d'accomplir ce diagnostic. En 2001, la DIREN a attribué 30 489,80€ de subvention à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour la restauration des olivettes du bout du Monde. 7 623€ ont été consacrés à la réalisation des études préalables aux travaux.

Monsieur J. Andrieux précise que les conclusions du diagnostic élaboré dans le cadre du PLAC ont abouti :

- à la création d'une Association Foncière Agricole libre (AFA) pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration des Olivettes. Cette structure regroupe et fédère des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers et permet de réaliser les travaux de restauration des olivettes sur des terrains privés,
- à la définition de priorités d'intervention (4 secteurs de restauration des olivettes dans l'ordre de priorité suivant : la Combe de carrelles, le Bissaou, la Montée du château et le Cirque de l'Infernet).

Un plan de financement a été réalisé afin que l'AFA obtienne des subventions pour les travaux. La Région participe pour 40% du montant total des travaux. L'Union Européenne a annulé son intervention prévue à 40%. L'autofinancement par l'AFA est de 20%. Aujourd'hui, il manque 40% pour clore le plan de financement.

Monsieur J. Andrieux informe que compte tenu de l'intérêt de cette opération pour la restauration du Grand Site de St-Guilhem-le-Désert et Gorges de l'Hérault, il est proposé que le solde de la subvention de la DIREN soit attribué à l'AFA (soit 22 866,80€), puisque la communauté n'est plus maître d'ouvrage de l'opération de restauration des terrasses agricoles. Cette subvention sera mise en œuvre selon les nouvelles priorités définies par le PLAC. Pour ce faire, il est nécessaire que la Communauté renonce à la subvention et que l'AFA fasse une nouvelle demande en son nom.

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'indiquer que la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault renonce au solde de la subvention que lui a attribuée la DIREN par arrêté du 17/12/2001, n°01194A672060198, n°Opération 2001-00194 CPER, pour la réalisation de l'opération suivante : Restauration des Olivettes de l'Infernet – OGS St Guilhem, représentant un montant de 22 866,80€.
- d'inviter l'AFA de Saint-Guilhem-le-Désert à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DIREN pour la réalisation des travaux de restauration de terrasses. Il serait souhaitable que son montant soit au moins équivalent au solde de la subvention annulée.

Fait à Gignac, le 14 septembre 2005

Le Président

Louis Villaret